

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS	58
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	3
ABSENTS	28

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2026

Vote Pour :	61
Vote Contre :	0
Abstention :	3

Date de la Convocation

24 FEVRIER 2026

Date d'Affichage

24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY-HEBRARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc DUBOE à Christian FRECON, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Max ESCAFFRE à François JONGBLOËT, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Serge GARRIGUES, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°69_2026

ACTES : 1.1.9

OBJET DE LA DELIBERATION : 30- Constitution du groupement de commandes pour les accords-cadres pour l'achat d'agroéquipements pour le projet Objectif SOL

Exposé des motifs

Par délibération n°07_2026 du 9 janvier 2026, la Communauté d'agglomération a approuvé l'accord de consortium pour la phase de réalisation du Projet objectif sol avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval.

Le projet objectif sol est financé par la taxe GEMAPI et est inscrit au Plan Pluriannuel

d'Investissement.

Il s'agit d'apporter des aides à la transition agroécologique à zéro surcoût, pendant trois ans pour les agriculteurs volontaires au travers du travail minimal du sol de la biodiversité maximale et de la couverture des sols par l'acquisition d'achat d'agroéquipements notamment (semoirs et fissurateurs, etc. ...) pour un montant de 700 000 €, échelonné sur une durée de trois ans.

Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats étant intéressés, pilotés la Communauté d'Agglomération.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer la consultation pour les accords-cadres pour l'achat d'agroéquipements pour le projet Objectif SOL.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Une convention de groupement de commandes sera mise en place et permettra à chacune des entités de gérer en direct ses accords-cadres.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Considérant l'intérêt à participer à ce groupement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions de Blaise AZNAR, Mathieu BLESS et Michelle LAVIT) :

- **approuve** la participation de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet au groupement pour les accords-cadres achat d'agroéquipements pour le projet Objectif SOL,

- **approuve** la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn aval souhaitant adhérer au dit groupement pour chaque marché suivant le modèle type ci-joint,

- **autorise** le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,

- **autorise** le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget,

- **désigne** une Commission d'Appels d'Offres, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché, composée du Président du coordonnateur, de 2 titulaires et suppléments du coordonnateur et 2 titulaires et suppléments du membre.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le **12 MARS 2026**

- publication - mise en ligne

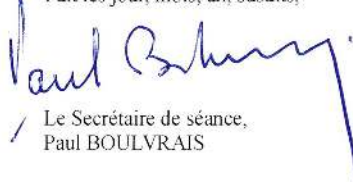
Le **12 MARS 2026**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Le Président,
Paul SALVADOR